



# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

## DestiNAction : soutenir le départ autonome des jeunes de Nouvelle- Aquitaine

### Publics concernés

Apprenti , Étudiant , Jeune actif , Lycéen

### Domaines secondaires

Engagement et citoyenneté , Europe et international

Le dispositif DestiNAction s'adresse aux jeunes néo-aquitains de 16 à 25 ans qui souhaitent mettre en œuvre un premier projet de voyage en autonomie en France ou en Europe. Attention : Nous vous prions de bien vouloir respecter un délai minimum de 3 semaines entre le dépôt de votre dossier et la date de votre départ. Nous n'acceptons plus les dossiers ne respectant pas ce délai.

## Échéances

Les projets sont étudiés tout au long de l'année.

## Objectifs

La Région Nouvelle-Aquitaine, souhaite soutenir le départ autonome et la mobilité des jeunes en leur apportant un soutien financier :

**Une aide au départ de 130 € pour les départs en France et 250 € pour les départs en Europe** (+ des assurances nominatives responsabilité civile et rapatriement, un guide de conversation pour les projets en Europe, de la documentation Santé-Citoyenneté, une réglette des premiers gestes

d'urgence...).

Un **accompagnement obligatoire** par des référents locaux au sein de structures Jeunesse conventionnées avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

## Bénéficiaires

### Jeunes

Résidant en Nouvelle-Aquitaine **depuis 6 mois minimum**

N'étant **jamais partis sans un encadrement familial ou professionnel**

Ayant besoin d'un soutien méthodologique et/ou financier pour partir

Sur des **destinations en France** (jeunes âgés de **16 à 22 ans**)

Sur des **destinations en Europe** (jeunes âgés de **18 à 25 ans**)

L'objectif est de faire partir en priorité le public le plus éloigné des vacances (pour des raisons financières par exemple) ou ayant besoin d'un accompagnement technique et financier pour réaliser un premier départ autonome.

*Attention : DestiNAction ne concerne pas les séjours familiaux (hébergement dans la famille, en présence d'un parent, etc.), ni les séjours encadrés par des professionnels ainsi que les séjours en formule "tout compris" (exemple : hébergement en hôtel club avec repas, transport et activités pris en charge par un voyageur). Les bénéficiaires doivent assurer seuls l'organisation et la gestion de leur mode de vie durant leur séjour.*

## Montant

**130 €** pour les départs en **France métropolitaine** et **250 €** pour les départs en **Europe**

## Critères de sélection

**Premier départ en autonomie** en France ou en Europe

Séjour **individuel ou en groupe**

Séjour minimum de **4 nuits consécutives** pour les séjours en France et

**6 nuits consécutives** en Europe

Départs possibles **tout au long de l'année civile**

## Comment faire ma demande ?

Un processus de candidature en 5 étapes :

Rapprochez-vous d'une structure partenaire pour construire votre projet de voyage en autonomie (*voir liste au bas de la page*)

Déposez votre projet en ligne sur le **formulaire dédié** (*via le bouton "Créer mon dossier" accessible au bas de cette page*) et votre dossier administratif (liste des pièces à fournir au bas de la page)

Prenez contact avec Vanessa Nicolini au 06-19-60-08-35 ou 05-57-57-74-62 pour fixer un créneau d'audition

Présentez votre projet devant un jury régional

Partagez les bons plans, photos et vidéos de votre séjour en nous envoyant votre témoignage à l'adresse mail : [destination@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:destination@nouvelle-aquitaine.fr)

## Correspondants

Service Engagement Citoyen

05 49 38 49 38